

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 13

votants : 15

l'An deux mille vingt-quatre
le 12 novembre 2024 à 18 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2024

PRESENTS : M. CHAULET – Mme GUYONNAUD – M. BELIN – Mme FERRAT – M. GILLES – Mme BOFILL – M. FURESTIER – M. RAYBAUD – M. IPSILANTI – Mme LE HE – Mme ESNEE – M. LAZARD – M. GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : M. EL ATTAR à M. BELIN – Mme BRUGNON à Mme GUYONNAUD

Délibération n°2024 - 

OBJET : Demande de subvention au titre du soutien à l'exploitation Cinématographique et à la diffusion des œuvres en milieu rural

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le cinéma municipal de BARJAC « Jean-Louis TRINTIGNANT », équipé en numérique et classé « Art et Essai »,

Considérant les efforts déployés pour soutenir l'activité cinématographique avec le déploiement de plages de programmation de plus en plus ouvertes : mardi, jeudi (1 séance supplémentaire à 14 h 30 à destination des seniors tous les 15 jours), vendredi (2 séances) et dimanche après-midi,

Considérant la mise en valeur auprès des primaires au travers du dispositif « Ecole au cinéma » et l'intégration de manière pérenne dans les programmes d'animation du Centre de Loisirs Extrascolaire,

Considérant la programmation en faveur des cinéphiles mais aussi du grand public ainsi que du jeune public, avec des tarifs attractifs et un tarif réduit pour les personnes les plus en difficultés,

Considérant l'organisation d'un rendez-vous récurrent sur 3 jours en janvier de chaque année, les « Rencontres Cinématographiques Hivernales », avec l'accueil de réalisateurs, débats et projections,

Considérant le pôle culturel constitué par la bibliothèque Jean-Pierre CHABROL et le Cinéma municipal « Jean-Louis TRINTIGNANT » travaillant en synergie,

Considérant la nécessité de préserver la salle de cinéma, lieu unique de découverte collective d'un film, tenant un rôle décisif en faveur de la diversité culturelle précieuse dans notre environnement rural,

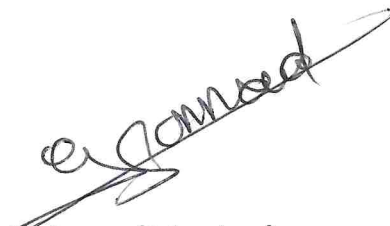
SOLLICITE l'aide financière pour l'année 2025 :

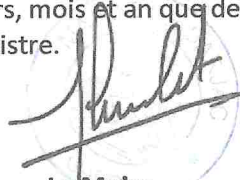
- du Département à hauteur de 6000 €,
- et de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes à hauteur de 2000 €

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.


La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD


Le Maire,
M. Edouard CHAULET

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20241112-71_120-DE
Reçu le 20/11/2024